Hoerdt, le 14 janvier 2015

COMMUNE DE Hoerdt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JANVIER 2015 A LA MAIRIE A 20 HEURES

* * *

Date de la convocation : 7 janvier 2015 *transmise le : 7 janvier 2015*

Membres élus : 27 *en fonction : 27* *présents : 23*

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire de Hoerdt.

Membres présents :

Mesdames et Messieurs, Christiane WOLFHUGEL, Nadia STOLL, René WOLFHUGEL, Marie GEISSLER, Didier KLEIN, Yolande TAESCH, Roland SCHURR, Jacques KLUMB, Florence NOBLET, Daniel MISCHLER, Andrée FRITZ, Jacky WOLFF, Valérie MISCHLER, Laurent WAEFFLER, Caroline MAECHLING, Nathalie GRATHWOHL, Maurice DONTENVILLE, Christiane SAEMANN, Claude RIEDINGER, Cindy DEMONT, Thierry RIEDINGER, Michèle RUDOLF, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :
Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN qui donne procuration à Madame Christiane WOLFHUGEL,
Madame Doris PFLUMIO qui donne procuration à Madame Marie GEISSLER,
Monsieur Grégory GANTER qui donne procutation à Madame Michèle RUDOLF,
Monsieur Emmanuel DOLLINGER qui donne procuration à Monsieur le Maire.

Membre absent non excusé :
/

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2014.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Désignation des membres amenés à siéger au sein du comité de suivi du parcours ludisme et équilibre vital.
6. Fusion de la trésorerie de Hoerdt et de Brumath : délibération générale.
7. Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol : approbation de l'avenant n°1.
8. Syndicat mixte ouvert du Conseil Général : déclaration d'intention d'adhérer.
9. Vêtements de travail : renouvellement du marché.
10. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire souhaite une excellente nouvelle année 2015 à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et revient sur les tristes événements qui ont eu lieu à Paris, la semaine dernière, avec l'assassinat de 17 personnes.

En solidarité pour ceux qui sont morts et leurs familles, il est demandé de respecter une minute de silence.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nathalie GRATHWOHL est élue secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 DECEMBRE 2014

Arrivée de Madame Cindy DEMONT.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

12/12/2014	Madame Nadia STOLL et Monsieur Roland SCHURR ont présenté les vœux de la Commune à Madame KNITTEL à l'occasion de son 90ème anniversaire.
12/12/2014	Madame Christiane WOLFHUGEL a représenté la Commune lors de l'Assemblée Générale de l'association des Maires du Bas-Rhin au palais des Congrès à Strasbourg.
14/12/2014	Fête de Noël des Seniors.
17/12/2014	Monsieur le Maire a remis les gilets jaunes aux enfants des écoles de Hoerdt.
18/12/2014	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale de la coopérative fruits et légumes d'Alsace de Hoerdt.
19/12/2014	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de la réunion de l'amicale des Maires du canton de Brumath qui s'est tenue à Hoerdt.
20/12/2014	Monsieur le Maire a représenté la commune lors du concert de Noël donné en l'église protestante de Hoerdt.
21/12/2014	Monsieur le Maire a représenté la commune lors du 10ème salon du pigeon à Kurtzenhouse.
23/12/2014	Présence de nombreux élus et des conseillers municipaux enfants lors des chants de Noël organisés à la MAPAD (chorale des élus).
26/12/2014	Madame Christiane WOLFHUGEL et Madame Nadia STOLL ont présenté les vœux de la Commune à Madame KOLMER à l'occasion de son 90ème anniversaire.
27/12/2014	Madame Christiane WOLFHUGEL a représenté la Commune lors du parcours de la flamme à Weyersheim dans le cadre du relais pour la vie :
02/01/2015	Madame Nadia STOLL et Madame Andrée FRITZ ont accompagné les enfants de la commune à Kirrwiller à l'invitation de la Croix-Rouge de Brumath.
09/01/2015	Madame Christiane WOLFHUGEL a représenté la Commune lors de la remise de la médaille du travail au groupe St Vincent à Strasbourg
09/01/2015	Cérémonie des vœux du Maire au personnel et au Conseil Municipal.
11/01/2015	Monsieur le Maire et Madame Christiane WOLFHUGEL ont représenté la commune à l'occasion de l'Assemblée Générale du cyclo club de Hoerdt.
11/01/2015	Monsieur le Maire a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique Hoerdt Bietlenheim.

4/ RAPPORTS DES COMMISSIONS

Arrivée de Monsieur Thierry RIEDINGER.

Présentation des travaux des commissions municipales.

5/ DESIGNATION DES MEMBRES AMENES A SIEGER AU SEIN DU COMITE DE SUIVI DU PARCOURS LUDISME ET EQUILIBRE VITAL

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner les trois membres titulaires qui seront amenés à siéger au sein de la commission de pilotage chargée du parcours de santé ludisme et équilibre vital destiné à la pratique d'activités sportives, ainsi que les trois membres suppléants.

Il est précisé que Monsieur le Maire assurera la Vice-Présidence, Monsieur le Maire de Geudertheim ayant la charge de la Présidence de la commission de pilotage.

Il est prévu que chaque membre titulaire aura un suppléant appelé à siéger au sein de la commission de pilotage, avec voix délibérative, en cas d'absence ou d'empêchement du membre titulaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE des résultats de l'élection,

PROCLAME Monsieur Roland SCHURR,
Monsieur Jacques KLUMB,
Monsieur Laurent WAEFFLER,
élus comme membres titulaires de la commission de pilotage,

Monsieur René WOLFHUGEL,
Madame Caroline MAECHLING,
Monsieur Grégory GANTER,
élus comme membres suppléants de la commission de pilotage,

PRECISE que Monsieur le Maire est membre de droit de la commission de pilotage.

Adopté à l'unanimité.

6/ FUSION DE LA TRESORERIE DE HOERDT ET DE BRUMATH : DELIBERATION GENERALE

La trésorerie de Hoerdt a fermé définitivement ses portes le 31 décembre 2014.

Sa gestion a été transférée à la trésorerie de Brumath à compter du 1er janvier 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

AUTORISE les services à mettre en conformité juridique tous les dossiers en cours (régies, marchés publics, contrat d'emprunt, etc)

Adopté à l'unanimité.

En réponse à une sollicitation de Monsieur Jacky WOLFF, il est indiqué que la commission urbanisme réfléchira à la future destination des locaux du centre des finances publiques qui sera libre à compter du 1er février 2015.

7/ CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL : APPROBATION DE L'AVENANT N°1

Monsieur le Maire indique que le Service Départemental de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Habitat instruit les permis de construire ainsi que les déclaration préalables et autres demandes

d'urbanisme pour le compte de la commune depuis de très nombreuses années. Il apporte toujours un conseil avisé en matière d'urbanisme.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols.

Ainsi, l'avenant prévoit qu'à compter du 1er janvier 2015 le concours apporté par le Département du Bas-Rhin donnera lieu, conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil Général dans sa délibération du 26 mai 2014, à la perception d'une redevance de 2,00 € par habitant et par an, contre 1,50 € par habitant et par an précédemment.

Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année n est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1er janvier de l'année n (recensement de la population totale).

Il est précisé que le montant de la redevance est susceptible d'évoluer en fonction du coût du service rendu.

Le coût pour la Commune est de 8 952,00 € sur la base de 4 476 habitants contre 6 648,00 € précédemment.
LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avenant à la convention relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols, tel que proposé,

après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à la convention relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à le signer,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Adopté à l'unanimité.

8/ SYNDICAT MIXTE OUVERT DU CONSEIL GENERAL : DECLARATION D'INTENTION ADHERER

Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui le Conseil Général apporte un conseil et assure des prestations intellectuelles aux collectivités locales en matière d'ingénierie, soit de manière onéreuse dans le cadre du marché concurrentiel, soit à titre gratuit, hors marché concurrentiel.

Pour ce qui concerne la commune de Hoerdt, le Conseil Général intervient en matière d'instruction des permis de construire, de déclarations préalables et de toutes autorisations d'occupation du sol, en matière d'urbanisme et d'accompagnement technique sur tel ou tel projet.

Avec la réforme territoriale, le Conseil Général se voit déposséder de sa compétence générale, si bien qu'il ne pourra plus assurer un certain nombre de services qui sont rendus aujourd'hui aux collectivités locales.

La proposition du Conseil Général est de créer une agence d'ingénierie sous la forme d'un syndicat mixte, ouvert, à la carte.

Dans un premier temps, il s'agit, pour les collectivités locales, de faire connaître leur éventuel intérêt à rejoindre une telle structure, avant que le Conseil Général ne se lance dans la rédaction des statuts et examine la faisabilité financière du projet.

Dans un contexte de complexité croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires.

Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le département du Bas-Rhin propose de prendre les devants avec :

- la mutualisation de l'ingénierie publique entre le département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire,
- la création d'une agence territoriale d'ingénierie publique au service de cet objectif, sous forme d'un syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra, à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de l'adhésion de la Commune de Hoerdt à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, notamment pour les missions suivantes :

- application du droit des sols (ADS)
- conseil en aménagement et urbanisme
- accompagnement technique en aménagement et urbanisme
- accompagnement à la conduite d'étude, d'action, de projet d'intérêt intercommunal ou départemental ou l'élaboration d'un projet de territoire

Il est précisé que le Conseil Municipal délibérera ultérieurement sur son adhésion définitive et effective au Syndicat mixte, au vu des statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le principe de l'adhésion de la Commune de Hoerdt à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'exécuter la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

9/ VETEMENTS DE TRAVAIL : RENOUVELLEMENT DU MARCHE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement du contrat de location-entretien des vêtements professionnels de travail du personnel municipal auprès de la société TLA pour une durée de 3 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler le contrat de location-entretien des vêtements professionnels de travail du personnel municipal auprès de la société TLA pour une durée de 3 ans,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer l'ensemble des documents nécessaires,

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération du 9 décembre 2014,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Adopté à l'unanimité.

10/ DIVERS

Monsieur le Maire n'a pas eu à renoncé à l'exercice du droit de préemption pour des immeubles.

- Vœux à la société civile

Les vœux à la société civile ont lieu vendredi 16 janvier 2015 à 19 h au centre culturel.

Les vœux du Président de la Communauté de communes ont lieu jeudi 15 janvier à 19 h à la maison des services de l'établissement public de coopération intercommunale.

- Nettoyage de printemps

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 28 mars 2015.

- Conseil Municipal

Conseil Municipal : jeudi 29 janvier 2015 à 20 h – débat d'orientations budgétaires
Conseil Municipal : mardi 10 mars 2015 à 20 h – compte administratif 2014
Conseil Municipal : mardi 24 mars 2015 à 20 h – budget 2015

- Commissions municipales

Commission Finances : mercredi 21 janvier 2015 à 20 h.
Commission Culture : mardi 27 janvier 2015 à 20 h 30.
Commission Urbanisme : mardi 10 février 2015 à 20 h.
Commission Finances : mardi 24 février 2015 à 20 h.
Commission Finances : mardi 17 mars 2015 à 20 h.

- Chasses communales

Les adjudications pour les lots n°1 et n°2 auront lieu le mardi 28 janvier 2015 à 18 h en mairie.

La commune n'ayant reçu aucune candidature, une deuxième adjudication sera organisée probablement après le 10 mars 2015.

- Associations

Les membres du Conseil Municipal sont informés que les associations seront désormais astreintes à saisir leurs manifestations via le site internet des DNA, rubrique « sortie » en vue de leur publication dans le journal.

La saisie se fera automatiquement, sans qu'il n'y ait lieu de contacter le correspondant presse local.

- Calendrier des fêtes

Jeudi 15 janvier 2015 : Assemblée Générale du club du temps libre.
Vendredi 16 janvier 2015 : Vœux du Maire à la société civile et aux nouveaux arrivants.
Samedi 17 janvier 2015 : Théâtre alsacien au centre culturel.
Dimanche 18 janvier 2015 : Théâtre alsacien au centre culturel.
Vendredi 23 janvier 2015 : Artistes au presbytère à l'espace Heyler.
Dimanche 25 janvier 2015 : Pot au feu au centre culturel.
Mercredi 22 janvier 2015 : Cinéma au centre culturel.

Fin à 20 h 55.